

ASSEMBLÉE NATIONALE23 mars 2006

TRANSPARENCE ET SÉCURITÉ EN MATIÈRE NUCLÉAIRE - (n° 2943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 83

présenté par
M. Venot, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 16

Dans la première phrase de l'alinéa 1 de cet article, substituer au mot :

« matières »,

le mot :

« substances ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle.